



# Site Natura 2000 FR7200695 "Réseau hydrographique du Lisos"

Document de synthèse

Document d'objectifs



Structure opératrice :



2012



Document d'objectifs

# Site Natura 2000 FR7200695 "Réseau hydrographique du Lisos"

## Document de synthèse

Maître d'ouvrage : Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM Gironde)

Structure opératrice :



En partenariat avec :



### Auteurs :

Chargés de Mission : Marion Souriat, Benoit Duhazé

Chargée de secteur : Julie Walker

### Illustrations :

*Mustela lutreola* (C. Maizeret)

Tapis à *Caltha palustris* / Cours d'eau (B. Duhazé)

# DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR7200695

## « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU LISOS »

### DOCUMENT DE SYNTHESE

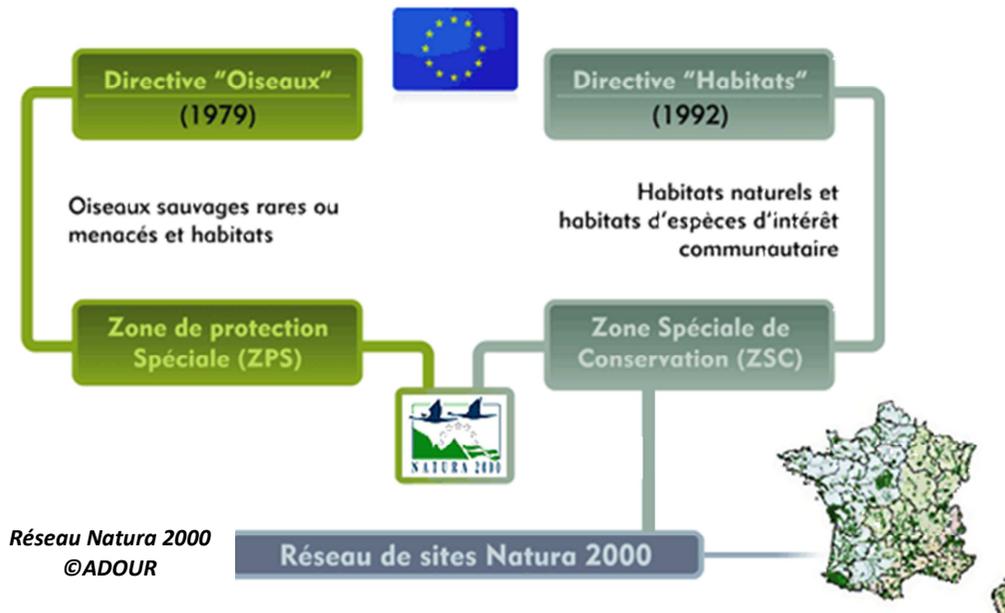
<b>I. Natura 2000</b>	<b>3</b>
1. Présentation générale	3
2. Désignation et gestion du site	4
3. Méthode de travail	5
<b>II. Diagnostic du réseau hydrographique du Lisos</b>	<b>6</b>
1. Présentation du site Natura 2000	6
1.1. Introduction	6
1.2. Données administratives	7
➤ Localisation et superficies	7
➤ Contexte foncier	8
➤ Contexte réglementaire et inventaires du patrimoine naturel	8
1.3. Caractéristiques générales du site	9
➤ Occupation du sol	9
➤ Contexte abiotique : Climat-Géologie-Pédologie-Topographie-Hydrologie	9
➤ Gestion de l'eau et des milieux aquatiques	10
➤ Réseau hydrographique du Lisos	10
2. Diagnostic écologique : Inventaire et description de l'existant	12
2.1. Grands types de milieux	12
2.2. Habitats d'intérêt communautaire	13
2.3. Espèces d'intérêt communautaire	14
2.4. Localisation et définition des foyers de biodiversité (hotspots)	17
3. Diagnostic socio-économique : Inventaire et description des activités humaines et l'occupation des sols	18
3.1. Populations, logements et infrastructures	18
3.2. Urbanisme	20
3.3. Activités agricoles et sylvicoles	20
3.4. Tourisme et activités de pleine nature	22

<b>III. Analyse fonctionnelle et hiérarchisation des enjeux</b>	<b>23</b>
<b>1. Analyse fonctionnelle</b>	<b>23</b>
1.1. Relation habitats/espèces	23
1.2. Synthèses des menaces sur le site	24
1.3. Les indicateurs et protocoles de suivi	24
<b>2. Bilan sur l'analyse fonctionnelle en lien avec les activités socio-économiques</b>	<b>25</b>
<b>3. Désignation et Hiérarchisation des enjeux de conservation</b>	<b>26</b>
3.1. Définition et hiérarchisation de l'enjeu de conservation des habitats d'intérêt communautaire	26
3.2. Définition et hiérarchisation de l'enjeu de conservation des espèces d'intérêt communautaire	27
<b>IV. Objectifs de conservation et objectifs opérationnels</b>	<b>28</b>
<b>1. Objectifs de conservation et objectifs opérationnels</b>	<b>28</b>
<b>2. Objectifs transversaux</b>	<b>28</b>
<b>V. Les mesures de gestion</b>	<b>30</b>
<b>1. Les contrats Natura 2000</b>	<b>30</b>
1.1. Définition	30
1.2. Contrats du Document d'Objectifs	30
<b>2. Les mesures agri-environnementales territoriales Natura 2000</b>	<b>31</b>
2.1. Définition	31
2.2. MAEt du Document d'Objectifs	31
<b>3. La charte Natura 2000</b>	<b>32</b>
<b>4. L'animation et les mesures hors contrat</b>	<b>32</b>
4.1. L'animation	32
4.2. Les mesures hors contrat	32
➤ Formation, Sensibilisation et Communication	32
➤ Compléments d'Inventaires et Suivis	32

## I. Natura 2000

### 1. Présentation générale

Afin de préserver les milieux naturels de l'Union européenne, deux directives ont créé le réseau Natura 2000 : la Directive Oiseaux de 2009 codifiant celle de 1979 et la Directive Habitat de 1992. Le réseau Natura 2000 regroupe les sites désignés par les Etats membres et pour lesquels ils s'engagent à maintenir et restaurer les habitats et les espèces concernés dans un état de conservation favorable, selon des modalités propres à chacun d'eux (obligation de résultat).



La France a décidé de mettre en place des démarches de concertation locale pour l'élaboration d'un document appelé « DOCument d'OBjectifs ou DOCOB » et de baser sa mise en œuvre sur le volontariat en privilégiant la voie contractuelle. Ce document définit ainsi les orientations de gestion et de conservation du site, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement.

Les sites Natura 2000 contiennent donc des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales et animales dits « d'intérêt communautaire » estimés en forte régression ou en voie de disparition sur le territoire européen (lorsqu'ils sont particulièrement menacés, ces habitats d'intérêt communautaire sont dits prioritaires). La démarche Natura 2000 cherche à concilier leurs exigences écologiques avec les activités économiques, sociales et culturelles et les particularités locales. Ainsi, la protection de la biodiversité dans ces espaces intègre aussi bien les intérêts de chacun que ceux de la collectivité.

La présence d'un site Natura 2000 n'interdit pas les activités mais un système d'évaluation des incidences permet de vérifier la compatibilité des projets et activités humaines avec les objectifs de conservation du site (Cf. article L414-4 du code de l'environnement). Seuls les projets qui n'ont pas d'impact significatif sur les habitats et les espèces ayant justifié la désignation du site pourront être autorisés. Les modalités d'application se réfèrent à deux catégories d'activités :

- les activités faisant l'objet d'une autorisation au titre d'une autre réglementation et figurant sur la liste nationale ou préfectorale (arrêté du 24 mai 2011) : évaluation intégrée à la demande d'autorisation (ex : police de l'eau, ICPE),
- les activités ne relevant pas d'un régime d'autorisation et figurant sur la liste préfectorale (arrêté du 9 mars 2012) disponible sur le site de la DREAL : évaluation spécifique à Natura 2000.

Le réseau Natura 2000 s'inscrit dans le principe général du développement durable et permet de répondre aux objectifs fixés par la Convention pour la Diversité Biologique. Il illustre le rôle central que jouent l'échelon local et l'engagement individuel dans la protection du patrimoine naturel.

## 2. Désignation et gestion du site

Natura 2000 regroupe 27 000 sites en Europe pour 96 millions d'hectares. En France, ce réseau concerne 1753 sites soit 6,9 millions d'hectares.

Le réseau Natura 2000 en Aquitaine est composé de 124 sites relevant de la directive Habitats, Faune, Flore et de 26 sites relevant de la directive Oiseaux. Au total, l'Aquitaine représente près de 9% des quelque 1 753 sites français.

Le département de la Gironde a la spécificité d'avoir de nombreux réseaux hydrographiques désignés Natura 2000 du fait de la représentation des forêts alluviales et des dernières populations françaises de Vison d'Europe. C'est le cas du réseau hydrographique du Lisos.

Nom officiel du site Natura 2000 : **Réseau hydrographique du Lisos**

Date de transmission de la ZSC (SIC/pSIC) : **avril 2002**

Désigné au titre de la **Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR7200695**

Localisation du site Natura 2000 : **Aquitaine, département de la Gironde**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **400 ha – Périmètre validé : 940 ha**

Altitude : **14-150 mètres**

Région hydrographique : **Atlantique**

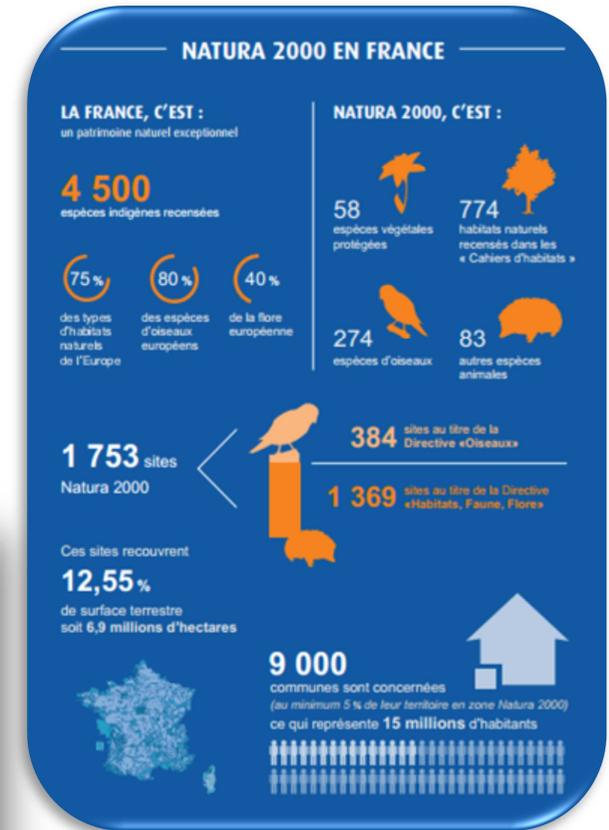
Préfet coordinateur : **de Gironde**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : **Madame la Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Langon**

Structure porteuse : **État**

Opérateur : **Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine**

Prestataires techniques : **FDAAPPMA de Gironde, GREGE**



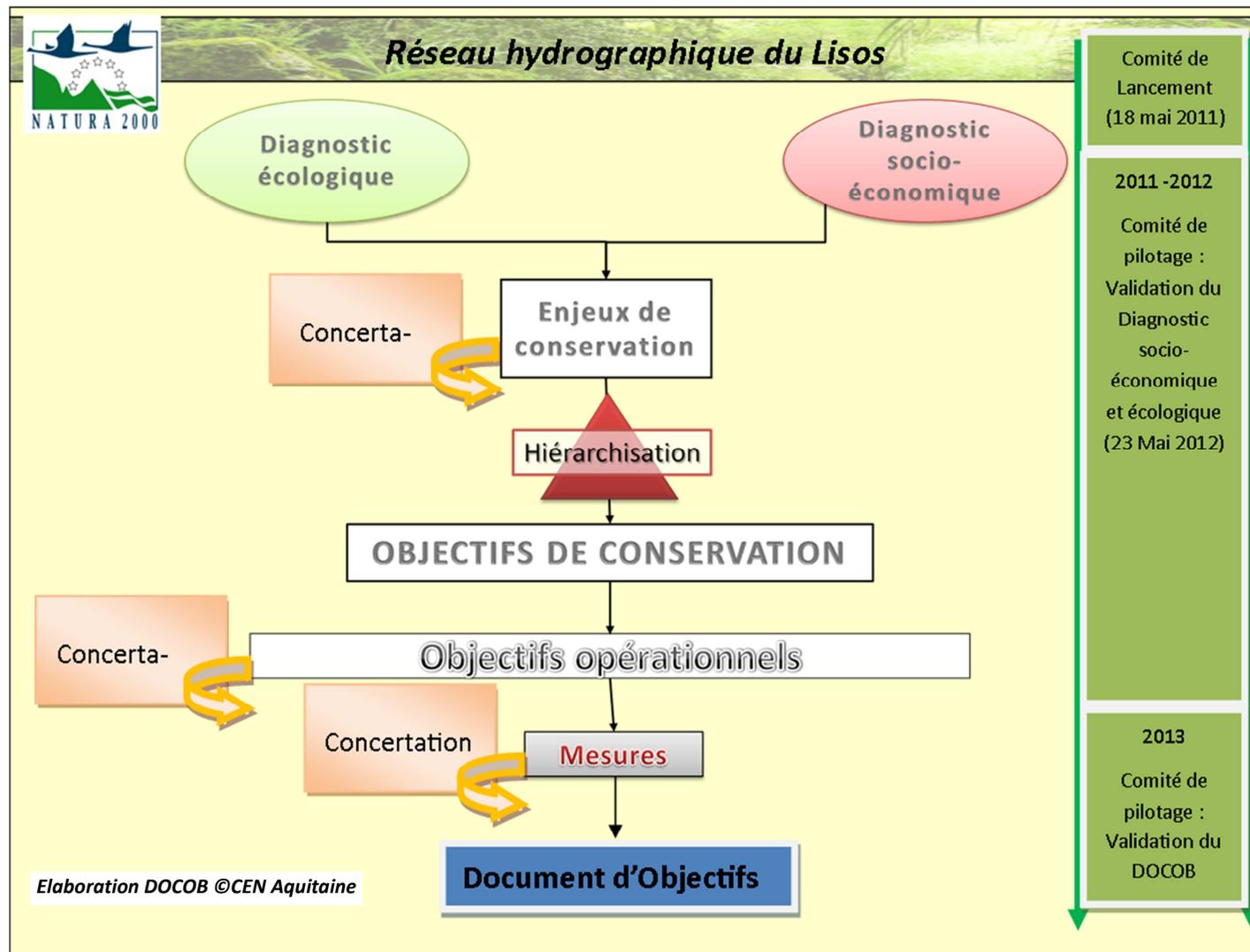
### 3. Méthode de travail

La méthodologie d'élaboration du document d'objectif s'est appuyée sur le « Guide méthodologique des Documents d'Objectifs Natura 2000 » (ATEN, 1998) et sur le cahier des charges de la DREAL Aquitaine.

L'élaboration du DOCOB a débuté par un comité de lancement. Le comité de pilotage présidé par le préfet de la Gironde ou son représentant valide les étapes clés de la démarche.

La phase de diagnostic (écologique et socio-économique) a été conduite en deux temps : lors d'un diagnostic préalable et lors de la première année de réalisation du DOCOB. Elle avait pour but de cibler les enjeux du site et de délimiter un périmètre cohérent.

A partir de ces enjeux, des objectifs de conservation et des objectifs opérationnels ont été déclinés. Leurs hiérarchisations permettent de définir les priorités d'application des mesures.



Ces dernières sont consignées dans le document opérationnel sous la forme de Contrat Natura 2000 et Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), et dans la Charte Natura 2000.

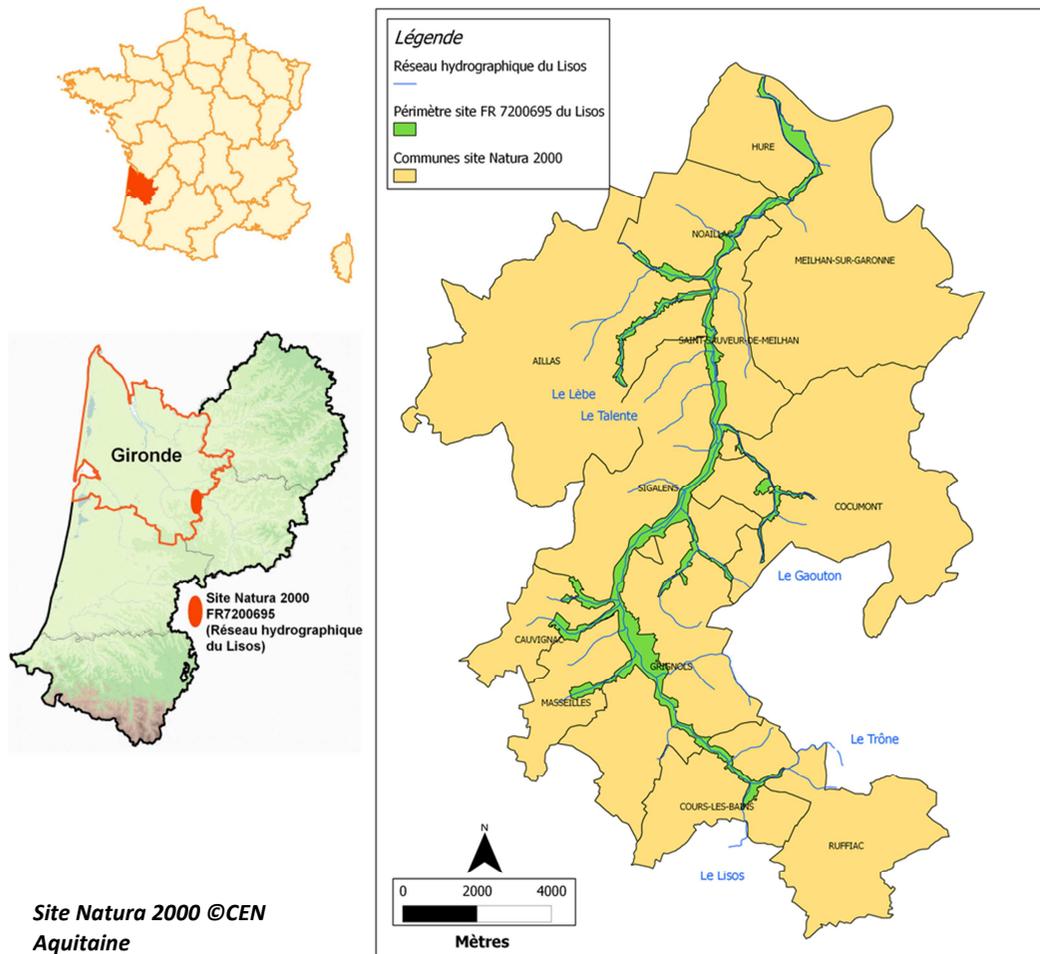
Les échanges avec les partenaires techniques (Fédération de chasse, de pêche, associations de pêche, piégeurs, etc.) et la population locale ont permis d'appréhender la réalité du territoire et de respecter les attentes de la population vis-à-vis de cette démarche. L'effort a été porté sur la mise en œuvre d'une démarche concertée avec la réalisation de 7 groupes de travail.

## II. Diagnostic du réseau hydrographique du Lisos

### 1. Présentation du site Natura 2000

#### 1.1. Introduction

Le Réseau hydrographique du Lisos, du fait de la présence du Vison d'Europe et d'habitats naturels remarquables, a été proposé à l'inscription au réseau Natura 2000 en 2002. Le site Natura 2000 du Réseau hydrographique du Lisos se situe en région Aquitaine, à l'intersection entre le département de la Gironde et du Lot et Garonne.



Il appartient à la région naturelle dite du Bazadais qui est limité au nord par la Garonne, au nord-est par le Réolais, à l'est par le département du Lot et Garonne, au sud par celui des Landes et à l'ouest par l'arrondissement de Bordeaux.

La superficie totale du bassin versant du Lisos recouvre 98 km<sup>2</sup>. Le réseau hydrographique principal représente 27 km et 93 km avec les affluents. Le bassin versant est traversé d'est en ouest par le canal latéral à la Garonne sur une distance de 3,3 km.

Le bassin versant du Lisos est à cheval sur 15 communes dont 8 en Gironde et 7 en Lot et Garonne. La densité de la population sur le bassin versant est de 28 habitants/km<sup>2</sup>. La moyenne en Gironde est de 129 habitants/km<sup>2</sup>. L'habitat est relativement diffus et les bourgs sont peu structurés.

La ruralité est dominante. La partie aval du bassin versant est essentiellement tournée vers la culture du maïs et les plantations de peupliers. Il s'agit de la grande plaine alluviale de la Garonne structurée par de grandes parcelles. Le canal latéral à la Garonne marque la transition avec la partie amont qui est davantage tournée vers un système agricole diversifié avec des cultures de céréales diverses, de l'élevage et des prairies.

Site Natura 2000 ©CEN  
Aquitaine

## 1.2. Données administratives

### ➤ Localisation et superficies

Le linéaire du Lisos s'étend de sa source sur la commune de Cours-les-Bains au lieu-dit «La Rode» jusqu'à sa confluence avec la Garonne, en rive gauche, au niveau des communes de Hure et de Meilhan-sur-Garonne. Le site s'étire sur un linéaire de 55 km répartis de la façon suivante : 27 km de Lisos, 4,5 km de Lèbe, 0,2 km de Talente, 4,7 km de Gaouton, 1,2 km de Trône et 17,4 km de ruisselets sans nom.

<b>Données administratives</b>	<b>Quantitatif</b>	<b>Qualitatif</b>	<b>Enjeu Natura 2000</b>
<b>Région</b>	1	Aquitaine	Mise en cohérence du réseau de site Natura 2000.
<b>Département</b>	2	Gironde et Lot-et-Garonne	Mise en cohérence du réseau de site Natura 2000.
<b>Pays</b>	5	Haut Entres deux Mers, Landes de Gascogne, Val de Garonne, du Langonnais	Compréhension d'une entité géographique, culturelle, historique, économique et sociale.
<b>SCOT</b>	2	Sud-Gironde Val de Garonne	Syndicat Mixte des pays des Haut Entre-Deux-Mers. 12 communautés de communes, 189 communes
<b>Canton</b>	5	Auros, Grignols, La Réole, Bouglon et Meilhan-sur-Garonne	Compréhension des compétences et des responsabilités
<b>Bassin versant</b>	98 km <sup>2</sup> 15 communes	Aillas, Cauvignac, Cours-les-Bains, Grignols, Hure, Masseilles, Noailac, Sigalens, Antagnac, Argenton, Cocumont, Meilhan-sur-Garonne, Saint-Sauveur-de-Meilhan, Romestaing, Ruffiac	Analyse globale à échelle plus grande que celle du site Natura 2000. Diagnostic impliquant la compréhension du contexte général
<b>Communauté de communes</b>	5	Pays d'Auros, Captieux-Grignols, Coteaux de Gascogne, du Réolais et du Val de Garonne	Compréhension des compétences et des responsabilités pour la réalisation de projets communs. La réforme des collectivités territoriales va fusionner les communautés de communes du Réolais et du Pays d'Auros.
<b>Communes</b>	11	Aillas, Cauvignac, Cours-les-Bains, Grignols, Hure, Masseilles, Noailac, Sigalens, Cocumont, Meilhan-sur-Garonne, Saint-Sauveur-de-Meilhan	Les élus, membres du comité de pilotage, rendent compte de la validité du diagnostic et de la faisabilité des mesures. Personnes ressources du diagnostic.
<b>Site Natura 2000</b>	940 ha	27 km de Lisos, 4,5 km de Lèbe, 0,2 km de Talente, 4,7 km de Gaouton, 1,2 km de Trône et 17,4 km de ruisselets sans nom	Périmètre du site Natura 2000 prenant en compte les habitats, les espèces et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et les limites cadastrales.

La prise en compte des données administratives dans le DOCOB a permis de comprendre le contexte général, d'appréhender les compétences et les responsabilités de chaque entité et de cibler les personnes ressources pour le diagnostic. La désignation du périmètre est l'aboutissement d'un travail de terrain et d'une analyse cadastrale soumise à validation par les membres du comité de pilotage.

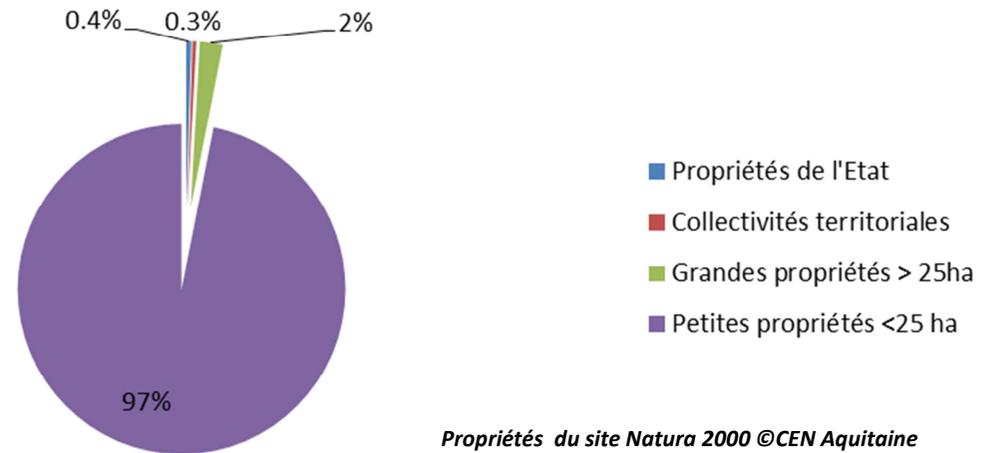
➤ **Contexte foncier**

Le site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Lisos » est en majorité composé de terrains privés à vocation forestière et agricole. Le Lisos et ses affluents sont des cours d'eau non domaniaux. Les berges et le lit appartiennent aux riverains.

La majorité du site est composée de nombreuses propriétés de petites surfaces (inférieure à 25 hectares). Un propriétaire privé a une grande propriété (supérieure à 25 hectares). Il sera possible de mettre en œuvre des actions de gestion sur de grandes surfaces (meilleure efficacité, réflexion sur la continuité écologique). Les propriétés publiques sont minoritaires. Les propriétés de l'Etat regroupent le Ministère de l'équipement et les Voies Navigables de France. Les collectivités territoriales rassemblent le territoire des communes, des associations foncières de communes, et des syndicats des eaux et assainissement.

➤ **Contexte réglementaire et inventaires du patrimoine naturel**

**Répartition des surfaces entre les différents types de propriétés du site**



Données administratives	Quantitatif	Qualitatif	Enjeu Natura 2000
<b>ZNIEFF de type I</b>	3	Frayère de Meilhan sur Garonne, Coteau d'Aillas, Coteaux calcaires de Grignols	Apport de connaissances sur la valeur écologique du secteur
<b>Site Natura 2000</b>	2	FR7200700 La Garonne, FR7200801 Réseau hydrographique de la Bassanne	Assurer la mise en cohérence des mesures et des périmètres du site Natura 2000 afin d'élaborer une logique de trame verte et bleue
<b>Sites inscrits</b>	2	Site du Tertre, Château de Beaulieu et ses abords	Valorisation du patrimoine bâti

### 1.3. Caractéristiques générales du site

#### ➤ Occupation du sol

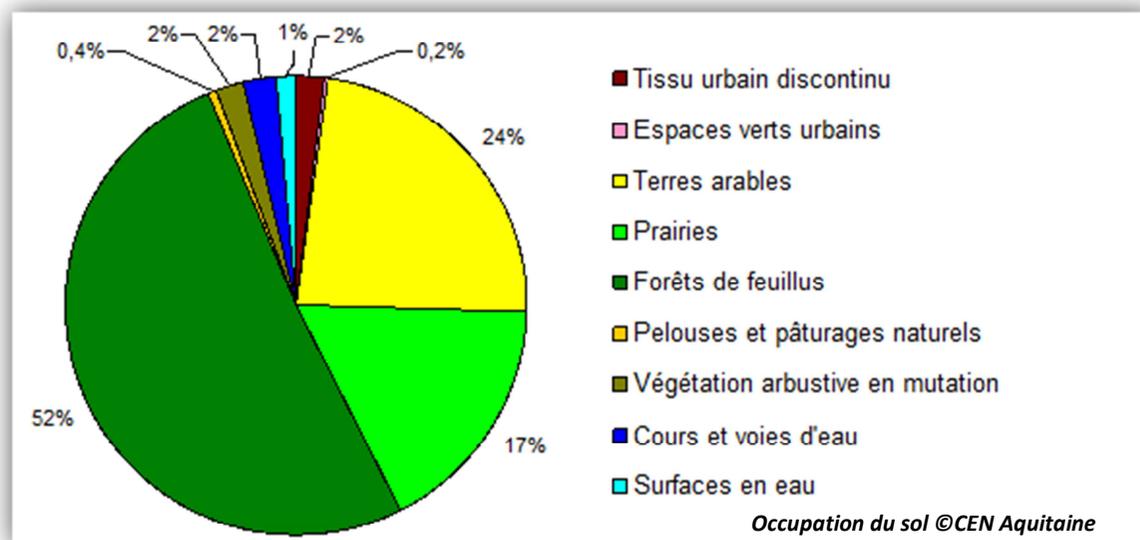
Le périmètre Natura 2000 du Lisos est principalement forestier et agricole.

Les milieux forestiers, regroupant différents boisements et les espaces en voie d'enrichissement (végétations arbustives en mutation), représentent l'occupation du sol majoritaire puisque 54% du périmètre est concerné. L'analyse diachronique du territoire montre une évolution positive de ces surfaces. Le développement des populi-cultures est marquant.

Les surfaces à vocation agricole, comportant les terres cultivées et les prairies, représentent quant à elles 41% du périmètre. L'analyse diachronique du territoire atteste d'une évolution marquante qui débute avec le remembrement agricole des années 70 : abandon de l'élevage au profit de l'agriculture céréalière et les haies disparaissent avec la fusion des parcelles de plus en plus grands.

Les territoires artificialisés ne représentent qu'une part négligeable (moins de 3%). Selon l'analyse diachronique, les surfaces artificialisées ont peu évolué.

#### ➤ Contexte abiotique : Climat-Géologie-Pédologie-Topographie-Hydrologie



Données abiotiques générales	Qualitatif	Source des données
<b>Climat</b>	Région biogéographique eurosibérienne, domaine atlantique. <b>Faibles amplitudes thermiques, humidité et précipitations importantes, vents principalement d'ouest venant de l'océan, très fort ensoleillement. Absence de sécheresse estivale.</b>	Météo France
<b>Géologie</b>	<b>Formations du quaternaire de mollasses, calcaires, argiles, sables et alluvions</b>	BRGM
<b>Pédologie</b>	<b>Sol à base d'alluvions de la Garonne et de sables des Landes</b>	BRGM
<b>Topographie</b>	<b>Variation d'altitude de 14 à 150 mètres. Cours d'eau peu pentu variablement encaissé</b>	BRGM
<b>Hydrologie</b>	Bassin versant de la Garonne. Régime pluvial avec un maximum de débit l'hiver lors des fortes précipitations. Ecoulement sur sol sableux. <b>Largueur de lit faible de 1 à 8 mètres. Cours fortement modifié avec la présence de nombreux aménagements hydrauliques.</b>	AEAG

➤ **Gestion de l'eau et des milieux aquatiques**

<i>Données administratives</i>	<i>Quantitatif</i>	<i>Qualitatif</i>	<i>Enjeu Natura 2000</i>
<b>PGE (Plan Gestion Etiages)</b>	<b>1</b>	En cours de révision	Respect des débits d'étiages.
<b>SDAGE (Schéma Départemental d'Aménagement et Gestion des eaux)</b>	<b>1</b>	Bassin Adour Garonne	Il fixe les aménagements et les dispositions fondamentales (PDM : Programme De Mesure, 2010) pour prévenir l'altération de l'état des eaux et des milieux aquatiques. Axe à grands migrateurs amphihalins
<b>SAGE (Schéma d'aménagement gestion des eaux)</b>	<b>2</b>	Nappes profondes de Gironde et Vallée de la Garonne	Le premier a pour objectif la protection qualitative et quantitative des ressources en eau. Le second détaille la gestion raisonnée du risque d'inondation avec la restauration des fonctionnalités environnementales du corridor fluvial, la gestion des étiages et l'amélioration de la qualité de l'eau.
<b>PDPG (Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles de la Gironde)</b>	<b>1</b>		Référence technique des Fédérations de pêche. Il fixe les modalités de gestion adéquates, afin de retrouver à plus ou moins long terme des secteurs fonctionnels sur lesquels on retrouve des populations piscicoles conformes et équilibrées.
<b>PLAGEPOMI (PLAN de GEstion pour les POissons Migrateurs)</b>	<b>1</b>		Maintien et accroissement des populations de migrateurs

➤ **Réseau hydrographique du Lisos**

Le Lisos étant un cours d'eau agricole de 2<sup>nd</sup> catégorie piscicole et de qualité d'eau moyenne, l'enjeu du DOCOB sera de restaurer l'état de qualité d'eau et le potentiel d'accueil pour les espèces. Certains dysfonctionnements (pollutions, assecs estivaux, entretiens inappropriés et absence de gestion hydraulique) ont été ciblés dans le diagnostic. La réduction de ces causes sera intégrée dans les actions de gestion.

<i>Données générales cours d'eau</i>	<i>Qualitatif</i>	<i>Enjeu Natura 2000</i>	<i>Source des données</i>
<b>Réglementation</b>	<b>Non domanial de 2<sup>nd</sup> catégorie piscicole</b> En cours de classement en <b>liste 1</b> sur la totalité du cours <b>Moulin de Rabèze</b> = Ouvrage prioritaire du <b>PGA</b> (plan de Gestion Anguille) <b>Axe à grands migrateurs amphihalins</b> <b>Rivière pilote</b>	Enjeu relatif à la gestion du cours d'eau : cours d'eau appartenant à des propriétaires privés responsables de la gestion et l'entretien. Enjeu continuité écologique pour les poissons migrateurs : études et réhabilitations des ouvrages par l'association MIGADO.	Article du code de l'environnement L.432.6 Et Article du L.214.17 du COGEPOMI (Comité de gestion des poissons migrateurs)

<b>Dimension</b>	27 km et 52 km avec les affluents. Cours d'eau agricole sur tout son cours avec de nombreux affluents forestiers	Bassin versant de taille moyenne.	CEN aquitaine
<b>Qualité d'eau</b>	<b>IBGN bon</b> indiquant une qualité d'eau <b>moyenne</b> . <b>Analyses physico-chimiques : état médiocre</b> : problème d'oxygénation de l'eau et pollutions d'origines urbaines et agricoles. <b>Indice poisson rivière</b> : espèces communes et contexte dégradé avec une perte d'espèces repères (normalement présentes)	Restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et le potentiel d'accueil des espèces. Indicateur de l'impact moyen des activités sur le réseau hydrographique. Menaces liées aux espèces nuisibles exotiques et à la configuration du cours d'eau : peu de pente et nombreuses retenues (lenteur d'écoulement et assecs estivaux).	Agence de l'eau Fédération des AAPPMA de Gironde CG de Gironde CEN aquitaine
<b>Sources de pollutions</b>	<b>Rénovation en cours des systèmes d'assainissement collectif et individuel (SPANC)</b> : problèmes persistants d'assainissement individuel observés. <b>Agricole</b> (fort taux de nitrates) <b>Lessivage de l'A62</b> : pollutions aux hydrocarbures observées dans les canaux collecteurs qui rejoignent le cours d'eau.	Menaces localisées sur le site pour la qualité des milieux et le potentiel d'accueil des espèces. Réduire les pollutions identifiées.	Agence de l'eau Fédération des AAPPMA de Gironde CG de Gironde (Base ICPE) CEN aquitaine
<b>Gestion hydraulique</b>	<b>12 moulins</b> -gestion faite par les <b>propriétaires privés</b> Moulin Rabèze et Moulin du Haut : aménagements et règlements d'eau fait en 2012 <b>Création de retenues d'eau dans les années 70-80</b> en lien avec les besoins en eau pour l'agriculture qui se tourne vers les céréales	Expertise de la franchissabilité des ouvrages par MIGADO. Prise en compte des aménagements et de leur gestion pour l'équilibre des écosystèmes aquatiques. Problématique évoquée par la population locale : absence d'entretien des ouvrages hydrauliques et du cours d'eau.	MIGADO CEN aquitaine Fédération des AAPPMA du 33 et 47 Population locale
<b>Entretien des ouvrages et du cours d'eau</b>	Revient aux propriétaires : <b>privés, ASF</b> (Autoroute Sud de la France), <b>Conseil Général de la Gironde</b> . Rôles des <b>associations locales</b> de chasse et de pêche pour l'entretien des abords des cours d'eau.	Prise en compte des aménagements et de leur gestion pour l'équilibre des écosystèmes aquatiques et la gestion du risque de collision routière pour le Vison et la Loutre d'Europe. Problématique évoquée par la population locale : absence d'entretien du cours d'eau, ce qui engendre des problèmes de dégradation des rives et des inondations. Un entretien inadapté (matériel, date d'intervention) peut devenir une menace.	GREGE (Groupe de Recherche et d'Etude en Gestion de l'Environnement), ASF, CG de Gironde CEN aquitaine Population locale

## 2. Diagnostic écologique : Inventaire et description de l'existant

Le site Natura 2000 du réseau hydrographique du Lisos a été désigné pour la présence du Vison d'Europe et de l'habitat naturel remarquable de forêts alluviales dont la conservation est jugée prioritaire par la Directive « Habitats ». Suite aux inventaires réalisés sur le site, le site Natura 2000 abrite 4 habitats dont des pelouses sèches (habitat d'intérêt prioritaire) et 9 espèces d'intérêt communautaire. Globalement, le site est en état de conservation mauvais à moyen. Les fourrés humides, pelouses sèches et forêts alluviales sont des habitats résiduels et en état de conservation de mauvais à moyen. Au-delà d'un potentiel d'accueil moyen du site (fragmentation des habitats préférentiels), la population de Vison d'Europe est considérée dans un état critique. L'accent sera mis sur la conservation des deux lamproies migratrices (marine et de rivière) avec des objectifs de qualité d'eau et de restauration de la continuité.

### 2.1. Grands types de milieux

<i>Grands milieux</i>	<i>% de recouvrement du site</i>	<i>Etat de conservation</i>	<i>Principaux habitats d'IC concernés</i>	<i>Principales espèces d'IC concernées</i>	<i>Principales menaces en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines</i>	<i>Source des données</i>
<b>Les boisements alluviaux</b>	<b>14.28%</b>	<b>Moyen</b>	Forêts alluviales (91E0*)	Vison d'Europe, Loutre d'Europe, Lucane Cerf-volant	Pollution des eaux, Prélèvements d'eaux, Défrichement, Mise en culture ou plantations	CEN Aquitaine
<b>Les chênaies-charmaies</b>	<b>17.81%</b>	-	-	Lucane Cerf-volant	Mise en culture ou plantations	CEN Aquitaine
<b>Les plantations (peupleraies, conifères)</b>	<b>18.17%</b>	-	-	Vison d'Europe, Loutre d'Europe	Mauvaise gestion	CEN Aquitaine
<b>Les prairies et fourrés humides</b>	<b>20.6%</b>	<b>Mauvais à Moyen</b>	Mégaphorbiaies hygrophiles (6430), Prairies maigres de fauches (6510), Pelouses sèches (6210*)	Vison d'Europe, Loutre d'Europe, Damier de la Succise, Cuivré des marais, Agrion de mercure	Pollutions des eaux, Déprise agricole, Mise en culture ou plantations	CEN Aquitaine
<b>Les cultures</b>	<b>21.94%</b>	-	-	-	-	CEN Aquitaine
<b>Les milieux aquatiques</b>	<b>2.91%</b>	-	-	Lamproie de Planer, Lamproie Marine, Lamproie de rivière, Agrion de mercure	Pollution des eaux, Prélèvements d'eaux, Blocage de la circulation des eaux	CEN Aquitaine
<b>Les milieux anthropisés</b>	<b>4.33%</b>	-	-	-	-	CEN Aquitaine

## 2.2. Habitats d'intérêt communautaire

Grands habitats	Habitats naturels d'IC	Code Natura 2000	Surface recouverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation	Menaces sur le site	Source des données
<b>Forêts alluviales</b>	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0 *	<b>80.75 ha 11.6%</b>	Rôle essentiel dans l'épuration des eaux, stabilité des berges, corridors écologiques et fort potentiel d'accueil de la faune protégée	<b>Moyen</b>	Pollution des eaux, Prélèvements d'eaux, Défrichement, Mise en culture ou plantations	CEN Aquitaine
<b>Fourrés humides</b>	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	6430	<b>8.93 ha 1.28%</b>	Fort potentiel d'accueil de la faune protégée, zones refuges, forte diversité floristique	<b>Mauvais à Moyen</b>	Pollutions des eaux, Prélèvement d'eaux, Mise en culture ou plantations, Mauvaise gestion	CEN Aquitaine
<b>Prairies</b>	Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	<b>19.65 ha 2.8%</b>	Ressources herbagères pour les herbivores, habitat d'espèce flore et faune	<b>Moyen</b>	Déprise agricole, Mise en culture ou plantations	CEN Aquitaine
<b>Pelouses</b>	Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embuissonnement sur calcaire	6210*	<b>1.88 ha 0.27%</b>	Ressources herbagères pour les herbivores, habitat d'espèce flore et faune	<b>Mauvais</b>	Déprise agricole, Fermeture du milieu	CEN Aquitaine



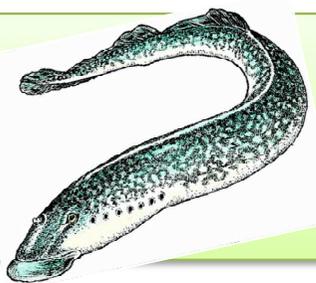
a) Forêt alluviale, b) Fourré humide, c) Prairie de fauche, d) Pelouse sèche © B. Duhazé

### 2.3. Espèces d'intérêt communautaire



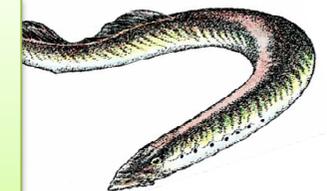
Le **Vison** et la **Loutre d'Europe** sont des mustélidés semi-aquatiques nocturnes. Ils se cantonnent aux habitats situés au plus près des milieux aquatiques. Ce sont des prédateurs opportunistes et généralistes. Les habitats d'espèces sont bien représentés sur le site avec un état de conservation de moyen à bon. Le risque principal pour ces deux espèces reste donc sur le site : la collision routière. Compte-tenu du risque de disparition et de l'état critique notamment du Vison d'Europe, ces deux espèces bénéficient de Plans Nationaux d'Actions.

La **Lamproie de Planer** est un poisson dont le corps ressemble à celui d'une anguille. Elle vit exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Les larves, nommées ammocètes, aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire (5 à 6 ans). En guise de régime alimentaire, elles filtrent les micro-organismes (diatomées, algues bleues).



La **Lamproie marine** est un poisson au corps anguilliforme. Elle vit en mer et remonte les rivières pour se reproduire. C'est l'un des plus grandes espèces parasites. Les larves, nommés ammocètes, aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire (5 à 7 ans). En guise de régime alimentaire, elles filtrent les micro-organismes. Après la métamorphose, les adultes vivent en mer, en parasites. A la fin de l'hiver, l'espèce quitte les eaux côtières et remonte, la nuit, dans les rivières.

La **Lamproie des rivières** ressemble beaucoup à la Lamproie marine mais elle est de taille plus petite, au maximum 45 cm environ. La confusion est aussi possible dans les jeunes stades avec la Lamproie de Planer. En guise de régime alimentaire, elles filtrent les micro-organismes. Après la métamorphose, les adultes vivent et se nourrissent de la même manière que la Lamproie marine. A l'automne ou au printemps, l'espèce quitte les eaux côtières et remonte, la nuit, les rivières pour se reproduire.





**Le Damier de la Succise** est un papillon de jour. Il pond sur le dessous des plantes hôtes (Succise des prés en milieu humide et Knautie des champs, Scabieuse colombarie en milieu plus secs). La période de vol des adultes s'étale sur trois ou quatre semaines d'avril à juillet. Les milieux fréquentés sur le site sont assez variés. Le papillon a été recensé sur des prairies mésohygrophiles pour les biotopes humides et sur des prairies mésophiles pour les milieux plus secs.

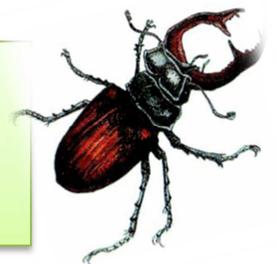
**Le Cuivré des marais** est un papillon de jour. Les générations se succèdent de mai à octobre. Chaque génération vole 4 à 6 semaines. La durée de vie des adultes est en moyenne de 8 à 10 jours. Ce papillon fréquente les prairies humides, les marais et les fourrés humides où sont présentes les plantes-hôtes de la chenille : les oseilles (Rumex sp.)



**L'Agrion de mercure** colonise divers types de milieux aquatiques (sources, fossés alimentés, ruisseaux, petites rivières...), en général bien ensoleillés. Les larves étant sensibles aux pollutions organiques, les populations abondantes sont principalement observées sur des biotopes aux eaux oligotrophes et de bonne qualité. Le développement larvaire se fait en 1-2 ans et la période d'émergence s'étend d'avril à juin. Les individus adultes privilégient les fourrés ombragés à proximité des ressources en eaux.



**Le Lucane Cerf-volant** est le plus grand coléoptère d'Europe. Il est étroitement lié aux arbres feuillus et principalement au chêne. On le rencontre aussi bien en milieu forestier que dans des zones ouvertes au niveau d'arbres isolés ou de haies. Les adultes vivent sur les branches et le tronc de vieux arbres. Les larves se développent dans le système racinaire de souches ou d'arbres morts.



<i>Nom des espèces d'IC</i>	<i>Nom commun</i>	<i>Code Natura 2000</i>	<i>Estimation de la population</i>	<i>Structure et fonctionnalité de la population et habitat d'espèce</i>	<i>Etat de conservation</i>	<i>Menaces sur le site</i>	<i>Source des données</i>
<i>Mustela lutreola</i>	<b>Vison d'Europe</b>	1356 *	En voie de disparition, dernières données sur le site en 1999. 6 données de présence	Population non estimée, pas de campagne de piégeage depuis. Site à potentiel d'accueil moyen : l'habitat d'espèce fragmenté et recouvre 32% du site Natura 2000 sur un grand linéaire	<b>Très Mauvais</b>	Dégradation des habitats d'espèce, Collision routière, Compétition avec le Vison d'Amérique	GREGE, CEN Aquitaine
<i>Lutra lutra</i>	<b>Loutre d'Europe</b>	1355	En voie de recolonisation, 5 données de présence	Population non estimée, site à bon potentiel d'accueil avec un grand linéaire	<b>Moyen</b>	Dégradation des habitats d'espèces, Pollutions Collision routière	GREGE, CEN Aquitaine
<i>Lampetra planeri</i>	<b>Lamproie de Planer</b>	1096	Non estimée : 3 stations localisées sur l'aval du cours d'eau	Danger évalué avec la médiocre qualité d'eau et les assecs estivaux	<b>Moyen</b>	Pollution des eaux, Prélèvements d'eaux, Blocage de la circulation des eaux	Fédération des AAPPMA du 33 et 47
<i>Petromyzon marinus</i>	<b>Lamproie marine</b>	1095	Non estimée : 3 stations localisées sur l'aval du cours d'eau	Danger évalué avec la médiocre qualité d'eau et les assecs estivaux et problème de blocage de la continuité écologique	<b>Mauvais</b>	Pollution des eaux, Prélèvements d'eaux, Blocage de la circulation des eaux	Fédération des AAPPMA du 33 et 47
<i>Lampetra fluviatilis</i>	<b>Lamproie de rivière</b>	1099	Non estimée : 1 station localisée sur l'aval du cours d'eau	Danger évalué avec la médiocre qualité d'eau et les assecs estivaux et problème de blocage de la continuité écologique	<b>Mauvais</b>	Pollution des eaux, Prélèvements d'eaux, Blocage de la circulation des eaux	Fédération des AAPPMA du 33 et 47
<i>Euphydryas aurinia</i>	<b>Damier de la Succise</b>	1065	2 imagos observés	Site à bon potentiel d'accueil (milieux agropastoraux avec prairies en amont)	<b>Moyen</b>	Déprise agricole, Date de fauche, Produits phytosanitaires	CEN Aquitaine
<i>Lycaena dispar</i>	<b>Cuivré des marais</b>	1060	2 imagos observés	Site à potentiel d'accueil moyen (faible surface de prairies humides pâturées en amont)	<b>Moyen</b>	Déprise agricole, Date de fauche, drainage	CEN Aquitaine
<i>Coenagrion mercuriale</i>	<b>Agrion de mercure</b>	1044	1 imago observé	Site à potentiel d'accueil moyen : Fourrés humides en mauvais état	<b>Moyen</b>	Pollution des eaux, Prélèvements d'eaux,	CEN Aquitaine
<i>Lucanus cervus</i>	<b>Lucane Cerf-volant</b>	1083	1 individu observé mais la population doit être bien présente	Localisés sur les effluents forestiers	<b>Bon</b>	Déforestation	CEN Aquitaine

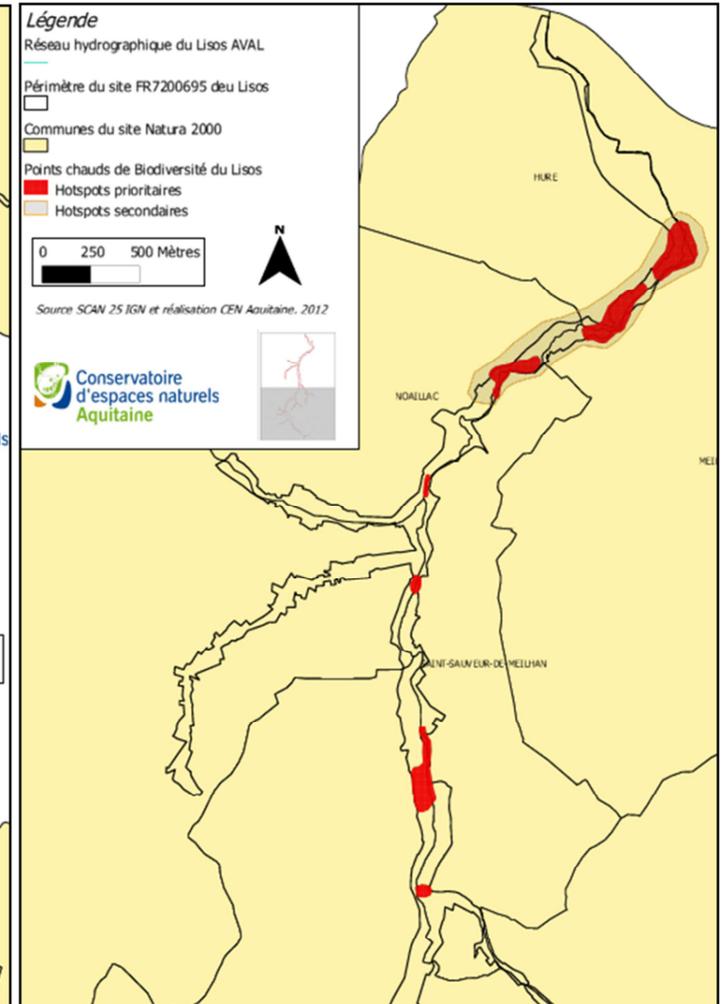
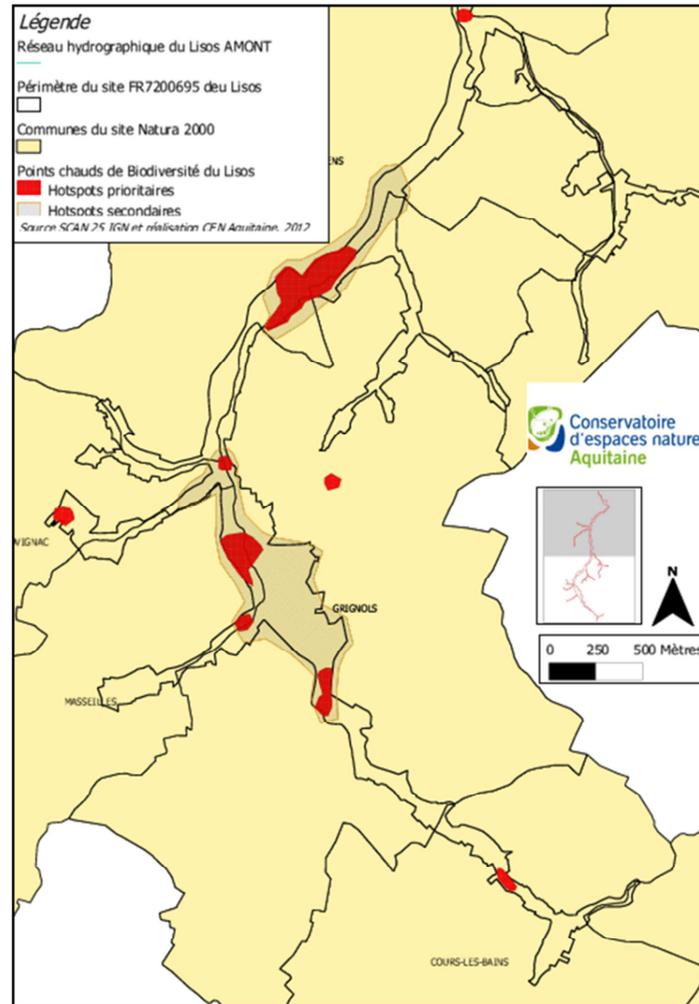
## 2.4. Localisation et définition des foyers de biodiversité (hotspots)

Les foyers de biodiversité ou hotspots peuvent être définis comme des **espaces particulièrement riches du point de vue biologique et écologique**, du fait de la présence

- d'espèces d'intérêt communautaire et/ou remarquables
- d'habitats d'intérêt communautaire et/ou remarquables
- d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Deux niveaux d'importance de foyer de biodiversité ont été définis. Les zones où sont localisées les espèces et habitats d'intérêt communautaire ont systématiquement été identifiées comme hotspots prioritaires.

Dans les zones à grande concentration d'hotspots prioritaires, les habitats d'espèces qui relient ces zones ont été classés en hotspots secondaires. Cette seconde délimitation regroupe des zones de potentiels échanges, d'interactions et de circulation des espèces.



Sur le site Natura 2000, les foyers de biodiversité sont présents de manière dispersée sur l'ensemble du cours d'eau. Trois zones se distinguent. La zone la plus en amont sur les communes de Meilhen-sur-Garonne, Hure et Noailiac, est très riche en espèces piscicoles (Lamproie marine, de rivière et de Planer) et des traces de Loutre d'Europe ont été observées. La deuxième zone, entre la commune de Sigalens et Saint-Sauveur-de-Meilhan, correspond à une zone à très fort enjeu pour la présence du Vison d'Europe. La forêt alluviale et les habitats de l'espèce y sont bien représentés et une capture y a été réalisée. Enfin, la zone la plus en amont sur la commune de Grignols, est occupée par des prairies humides d'intérêt pour le Damier de la Succise, le Cuivré des marais, la Loutre et le Vison d'Europe.

### 3. Diagnostic socio-économique : Inventaire et description des activités humaines et l'occupation des sols

Le bassin versant du Lisos est à cheval sur 15 communes.

La **ruralité** domine sur le bassin versant du Lisos. La **faible densité de population** (28 hab/km<sup>2</sup>) est très éloignée de la moyenne départementale (123 hab/km<sup>2</sup>). L'analyse de l'évolution de la démographie sur ce bassin versant montre qu'elle est en **baisse** depuis plusieurs années. Cette caractéristique est principalement liée à la déprise agricole et l'exode vers les milieux urbanisés.

C'est un bassin versant à vocation agricole. La partie aval du bassin versant est essentiellement tournée vers la culture du maïs et les plantations de peupliers. Le canal latéral à la Garonne marque la transition avec la partie amont qui est davantage tournée vers un système agricole diversifié avec des cultures de céréales diverses, de l'élevage et des prairies.

Le périmètre natura 2000 est caractérisé par la présence de forêts de feuillus (54% du périmètre du site Natura 2000 inventorié) mais également par des milieux agricoles (40.3% du périmètre du site Natura 2000 inventorié).

Le Lisos est un cours d'eau **très fréquenté** notamment pour la randonnée équestre et pédestre, la chasse et la pêche.

#### 3.1. Populations, logements et infrastructures

Activités humaines et/ou occupation du sol	Quantification	Qualification	Source des données	
Population	Habitants du bassin versant	-12.5% de 1968 à 2008	Diminution du nombre de personnes. Lien avec la déprise agricole et l'exode rural <b>Effets négatifs</b> : faible développement socio-économique et culturel. <b>Effets positifs</b> : Pression faible de la population sur le territoire, <i>a priori</i> peu de dérangement, peu de fréquentation, et peu de circulation routière.	INSEE 2008
	Densité de population du bassin versant	28 hab/km <sup>2</sup> contre 123 hab/km <sup>2</sup> en Gironde	Compréhension de la répartition de la population sur le bassin versant en lien avec les activités et les services. Villes de Grignols et de Meilhan-sur-Garonne sont les deux pôles du bassin versant. <b>Effets négatifs</b> : Services limités et en cours de réhabilitation (ex : assainissement) <b>Effets positifs</b> : Pression faible de la population sur le territoire, <i>a priori</i> peu de dérangement, peu de fréquentation, et peu de circulation routière.	INSEE 2008
	Catégories socio-professionnelles	57% des travailleurs sont	Principalement des activités ouvrières. Forte présence de l'agriculture. Le vieillissement de la population s'explique par la présence d'une déprise agricole. Fort	INSEE 2008

		<p>dans le secteur tertiaire 29% de la population sont des retraités 32% de la population sont des chômeurs</p>	<p>taux de chômage. <b>Effets négatifs</b> : Faible développement socio-économique et culturel, problème de chômage. Risques de dégradation de la qualité des eaux par une pratique non appropriée de l'agriculture (phytosanitaires, puisements en eaux) <b>Effets positifs</b> : Entretien et connaissance des milieux par les agriculteurs.</p>	
Logements	Propriétés	84% propriétaires	<p>Majorité des résidences principales - peu de locations - beaucoup de logements vacants <b>Effets positifs</b> : Population active qui vie sur le territoire : impact positif pour l'économie locale et attachement au territoire. Facilité d'accès au logement et disponibilité à la location pour les populations à faibles revenus. <b>Effets négatifs</b> : Peu de tourisme, peu de développement économique, social et culturel</p>	INSEE 2008
Infrastructures	Routières	Tissu dense + présence de l'A62	<p>Evaluation des risques de collisions routières pour le Vison et la Loutre d'Europe. <b>Effets positifs</b> : Territoire bien desservi et accessible facilement et rapidement, ce qui favorise son développement socio-économique et culturel. <b>Effets négatifs</b> : L'A62 constitue un très fort danger pour le Vison et la Loutre d'Europe avec une fréquentation à 29000 véhicules/jours. Coupure des axes de circulation des espèces et fragmentation des territoires.</p>	CG Gironde, ASF



Ouvrage sous l'A62  
© A.Comas

### 3.2. Urbanisme

Le réseau Natura 2000 a été pris en compte dans l'ensemble des documents d'urbanisme du secteur. Aucun projet ne remet en question, pour le moment, l'état de conservation des habitats et les espèces à enjeu sur le site.

Activités humaines et/ou occupation du sol	Quantification	Qualification
Urbanisme	<b>SCOT Schéma de Cohérence territoriale</b>	<b>2 : SCOT Sud Gironde, SCOT Val de Garonne</b> Le premier est en cours de réalisation. Le second regroupe 36 communes dont Meilhan-sur-Garonne, Cocumont et Saint-Sauveur-de-Meilhan dans le périmètre. L'objectif des 2 SCOT est la détermination d'un projet de territoire avec la mise en cohérence de l'ensemble des politiques sectorielles
	<b>PLU Plan local d'urbanisme</b>	<b>6 PLU en cours d'élaboration :</b> Communes de Aillas, Sigalens, Cauvignac, Grignols, Masseilles, Cours-les-bains. <b>1 PLU validé :</b> Commune de Meilhan-sur-Garonne Démarche collective du territoire pour la mise en place de PLU dans les communes : meilleure définition des zonages et réflexion commune sur l'organisation du territoire. Présence d'Espaces Boisés Classés : pris en compte de la valeur des boisements sur le territoire. Evaluation des risques potentiels des projets sur les milieux et les potentiels d'accueil des espèces. Aucun projet impactant recensé. <b>Effets positifs :</b> Zonage du site Natura 2000 classée en N (naturelle) ou A (agricole). Aucun aménagement ou construction n'est envisageable. <b>Effets négatifs :</b> Zone UX (artisanale à urbaniser) dans le PLU de Sigalens à proximité du site.
	<b>Cartes communales</b>	<b>4 :</b> Communes de Hure, Noaillac, Saint-Sauveur-de-Meilhan, Cocumont Evaluation des risques potentiels des activités sur les milieux et les potentiels d'accueil des espèces. Projet de révision de la carte communale sur la commune du Nizan. <b>Effets positifs :</b> Zonage du site Natura 2000 correspond à des zones classées comme inconstructibles, du fait des risques d'inondations. Aucun aménagement ou construction n'est envisageable.

### 3.3. Activités agricoles et sylvicoles

Activités humaines et/ou occupation du sol	Quantification	Qualification	Source des données
Agriculture	<b>SAU bassin versant</b> <b>10636 hectares soit 47% de sa surface du bassin versant</b>	Forte présence de l'agriculture qui est tournée principalement vers la polyculture-élevage (culture de céréales, oléagineux et protéagineux). Elevage bovin moyennement présent surtout sur la commune d'Aillas avec	RGA 2000

		<p>l'utilisation de la Blonde d'Aquitaine. Présence de vignes sur les communes de Saint-Sauveur-de-Meilhan et Cocumont.</p> <p><b>Effets négatifs</b> : Ces activités ont besoin de traitements en engrais, phytosanitaires (risque de contamination des eaux) et nécessitent des ressources en eau (développement de points de captage légaux et illégaux). Possible problème de manque d'eau en période estivale</p> <p><b>Effets positifs</b> : Développement socio-économique et maintien du secteur agricole.</p>	
	<p><b>Tendance évolutive du bassin versant</b></p> <p><b>Chute de 23% des surfaces agricoles de 1979 à 2000</b></p>	<p>Forte déprise agricole et embroussaillage des surfaces disponibles. Au sein des surfaces agricoles : il y a eu une mutation avec le remplacement des surfaces de prairies naturelles par les vignes et les cultures de céréales .</p> <p><b>Effets négatifs</b> : Disparition des milieux associés à l'agriculture comme les prairies et les pelouses.</p> <p><b>Effets positifs</b> : Augmentation des surfaces de milieux naturels (ex : fourrés)</p>	<p>RGA 2000</p>
	<p><b>SAU site Natura 2000</b></p> <p><b>278.5 ha soit 40% de la surface</b></p>	<p>La proportion des terres arables est majoritaire avec 58% de la SAU (23.3% du site). Les prairies représentent 42% de la SAU (17% du site).</p> <p><b>Effets positifs</b> : Maintien des prairies naturelles.</p>	<p>RGA 2000</p>
Sylviculture	<p><b>Représentation</b></p> <p><b>Forêts : 27% du bassin versant et 60% du site Natura 2000</b></p>	<p>Bassin versant moyennement forestier avec des surfaces en augmentation. Maximum pour la commune du Cours-les-Bains avec 52%. Les plantations sont comprises dans ces surfaces.</p> <p><b>Effets positifs</b> : Grandes surfaces préservées de l'urbanisation, et faiblement fréquentées comprenant un habitat d'intérêt communautaire prioritaire</p> <p><b>Effets négatifs</b> : Propriétés non couvertes par les documents de gestion</p>	<p>INSEE, 2000</p>
	<p><b>Documents de Gestion Durable</b></p> <p><b>Aillas</b> : 3 propriétés soit 32.5 ha <b>Sigalens</b> : 5 propriétés soit 16 ha <b>Grignols</b> : 7 propriétés soit 65 ha <b>Meilhan-sur-Garonne</b> : 13 propriétés soit 115 ha <b>Cocumont</b> : 4 propriétés soit 82 ha <b>Cauvignac</b> : 6 propriétés soit 48 ha <b>Cours-les-Bains</b> : 8 propriétés soit 147 ha <b>Masseilles</b> : 6 propriétés soit 39 ha</p>	<p>Ensemble des PSG (Plan Simple de Gestion), CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles) et RTG (Règlement Type de Gestion) sur les communes. Ces documents garantissent des gestions durables sur le territoire en concertation avec le CRPF.</p> <p><b>Effets positifs</b> : Réflexion menée pour une gestion appropriée et durable des surfaces de forêts.</p>	<p>CRPF</p>

### 3.4. Tourisme et activités de pleine nature

Activités humaines et/ou occupation du sol		Quantification	Qualification	Source des données
Tourisme	Monuments	Château de Grignols	Château féodal du XVIème siècle <b>Effets positifs</b> : développement culturel et valorisation du bâti.	Population
		Eglises et bastides	<b>Effets positifs</b> : développement culturel et valorisation du bâti.	Population
	Productions	Mets gastronomiques	Vignobles du Marmandais, Viande bovine, Canards... <b>Effets positifs</b> : Développement socio-économique et valorisation du territoire.	Population
Loisirs	Randonnées	5 centres équestres 1 club de randonnée pédestre à Cocumont et des randonneurs privés autonomes	<b>Effets positifs</b> : contact avec la nature et sensibilisation avec un environnement à fort enjeu. <b>Effets négatifs</b> : Très Forte fréquentation du cours d'eau : dérangement d'espèces.	Population
	Pêche	3 associations : La Gaule Grignolaise, L'Ablette Meilhannaise et le Goujon Cocumontais, Les Pêcheurs du Réolais	Activité représentée sur le cours d'eau. Nombreux pêcheurs sur le cours d'eau surtout à la période d'ouverture. <b>Effets positifs</b> : Activité de pleine nature et sensibilisation avec un environnement préservé, entretien des abords des cours d'eau. <b>Effets négatifs</b> : Dérangement d'espèces.	Fédération des AAPPMA du 33 et 47
	Chasse	4 sociétés de chasse : Hure, Noailac, Cours-les-Bains et Masseilles. 4 ACCA : Aillas, Sigalens, Cauvignac, Grignols, pour 713 chasseurs en 2011/2012. 5 chasses privées. 5 réverses de chasse. Nombreuses palombières dans le site	Activité de loisir importante sur le secteur avec un grand nombre d'adhérents. Territoire de chasse traditionnelle avec notamment la chasse à la Palombe. Intervention dans la gestion du grand gibier. <b>Effets positifs</b> : Activité de pleine nature et sensibilisation avec un environnement préservé, entretien des abords des cours d'eau, implication dans la lutte contre les espèces nuisibles <b>Effets négatifs</b> : Dérangement d'espèces, risques de mauvaises méthodes d'entretien	Fédération de Chasse de Gironde
	Autres	1 Base Canoë à l'embouchure avec la Garonne 1 Ball Trap 2 fois/an Commune de Hure 1 Circuit Moto Cross privé hors site	<b>Effets positifs</b> : développement socio-économique et valorisation du territoire. <b>Effets négatifs</b> : Dérangement d'espèces. Problème de fréquentation des motos sur les circuits de randonnées : réglementation non respectée et conflits de personnes	Population

### III. Analyse fonctionnelle et hiérarchisation des enjeux

#### 1. Analyse fonctionnelle

##### 1.1. Relation habitats/espèces

L'habitat d'une espèce est défini comme le milieu caractérisé par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique (Article I de la Directive Habitats).

Les espèces d'intérêt communautaire et prioritaire peuvent utiliser des habitats qui ne présentent pas d'intérêt en tant que formation végétale et ne constituent pas des habitats d'intérêt communautaire. Il est néanmoins primordial de préserver et de gérer de façon adéquate ces milieux, du fait de leur utilisation par les espèces d'intérêt communautaire. La destruction des habitats favorables reste l'une des principales causes de déclin de nombreuses espèces à enjeu.

Les différents milieux recensés sur le périmètre Natura 2000 du Lisos sont autant d'habitats potentiellement utilisables par les espèces d'intérêt communautaire du site. Le tableau ci-contre fait la synthèse des interactions.

Type de formation	Description	Vison d'Europe			Loutre			Lamproie de Planer			Lamproie Marine			Lamproie Fluviale			Damier de la Succise			Lucane volant			Cuivré des Marais			Agrion de Mercure		
		Alimentation	Reproduction	Refuge/Repos	Alimentation	Reproduction	Refuge/Repos	Alimentation	Ponte	Refuge/Repos	Alimentation	Ponte	Refuge/Repos	Alimentation	Ponte	Refuge/Repos	Alimentation	Reproduction	Refuge/Repos	Alimentation	Reproduction	Refuge/Repos	Alimentation	Reproduction	Refuge/Repos	Alimentation	Reproduction	Refuge/Repos
Formations prairiales	Prairies humides atlantiques et subatlantiques																											
	Prairies à Agropyre et Rumex																											
	Prairies à fourrage des plaines																											
	Pâtures mésophiles																											
	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides																											
Formations d'ourlets et de friches	Fourrés																											
	Clairières forestières																											
	Ourlets des cours d'eau																											
	Franges des bords boisés ombragés																											
Formations forestières	Terrains en friche et terrains vagues																											
	Saulaies marécageuses																											
	Chênaies-charmaies																											
	Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens																											
	Bois marécageux d'Aulnes																											
	Alignement d'arbres																											
	Petits bois, bosquets																											
	Plantations de conifères																											
	Plantations de Peupliers																											
Formations spontanées de Robiniers																												
Milieux aquatiques	Lits des rivières																											
	Eaux douces stagnantes																											
	Canaux navigables																											
	Fossés et petits canaux																											
Formations anthropisées	Jardins																											
	Cultures																											

Relation habitats/espèces @CEN Aquitaine

## 1.2. Synthèses des menaces sur le site

Les milieux à préserver sur le site Natura 2000 sont associés à des milieux humides (fourrés et forêts humides), et à des milieux agricoles (prairies de fauche, pelouses sèches).

Les espèces inféodées à ce site sont elles aussi dépendantes des milieux humides (Lamproie marine, Lamproie de rivière, Lamproie de planer, Agrion de mercure, Vison et Loutre d'Europe), agricoles (Damier de la Succise, Cuivré des marais).

Les principales menaces identifiées sur le site sont celles qui vont porter atteinte à la qualité du cours d'eau et aux zones humides associées (pollutions, blocage de la circulation des eaux, etc.).

La fréquentation de la population pour la pratique de nombreux loisirs sur le territoire tend à redouter un problème de dérangement des populations de mammifères (Vison et Loutre d'Europe). L'intensification des axes routiers passagers est une très forte menace principalement pour le Vison d'Europe mais aussi pour la Loutre d'Europe. La déprise agricole entraîne une disparition des prairies naturelles. Enfin, les espèces exotiques nuisibles peuvent entrer en concurrence avec les espèces natives et leurs êtres néfastes.

## 1.3. Les indicateurs et protocoles de suivi

Différents indicateurs de suivi des espèces et des espaces ont été définis. Ils se basent sur des connaissances empiriques de la biologie et l'écologie des milieux et des espèces.

Les indicateurs de suivi des habitats d'intérêt communautaire se basent sur la surface, l'état de conservation du milieu et sur des indicateurs de diversité biologique (richesse spécifique et composition botanique) et morphologiques (% de recouvrement).

Compte-tenu des difficultés d'observation, les indicateurs de suivi des espèces se construisent essentiellement sur le suivi des habitats d'espèces. Ces habitats favorables sont donc analysés avec les mêmes critères que définis dans le paragraphe précédent. Des compléments d'inventaires spécifiques sont également préconisés pour les espèces peu connues sur le site (ex : Agrion de mercure, Damier de la Succise). Enfin, compte-tenu de l'état médiocre des populations de Lamproie marine et de rivière sur le cours d'eau, un suivi annuel des stations (en complément d'une intervention sur les causes de dégradation) et la recherche d'autres individus sont préconisés.

### **Principales menaces identifiées sur le site**

Pollution des eaux (assainissement, phytosanitaires, fertilisants...)

Blocage de la circulation des eaux (seuil, moulins,...)

Prélèvements d'eaux

Déprise agricole

Collision routière

Compétition avec une espèce invasive

Fréquentation pour les usages : loisirs, activités de bords de cours d'eau

*Résumé des principales menaces du site © CEN Aquitaine*

## 2. Bilan sur l'analyse fonctionnelle en lien avec les activités socio-économiques

Les habitats d'intérêt communautaire constituent 11 % du site inventorié lors du diagnostic écologique.

Les forêts alluviales occupent une part importante du linéaire du cours d'eau. Cet habitat, en voie de régression au niveau européen, est un enjeu primordial du site Natura 2000. Les pelouses sèches, localisées exclusivement sur le coteau de Grignols, sont représentées par de faibles surfaces et dans un mauvais état de conservation. Cet habitat constitue donc un enjeu majeur du site Natura 2000.

Le Vison d'Europe et la Loutre d'Europe sont des mammifères dépendants du milieu aquatique et de la végétation de bords de cours d'eau. Leur principale cause de mortalité est la collision routière sur le site. La grande étendue de leur domaine vital les amène à parcourir de grandes distances sur le réseau hydrographique traversé par de nombreuses infrastructures routières qui coupent les corridors de déplacements. La conservation de leurs habitats et la limitation de cette cause de mortalité routière sont des enjeux forts sur ce site Natura 2000.

Sur le Lisos, un fort enjeu lié à l'eau se dessine. En effet, la qualité de l'eau moyenne du Lisos est influencée par plusieurs facteurs notamment le manque d'eau lié aux prélèvements (eau potable, irrigation), aux obstacles à la circulation des eaux et à la faible pente du réseau. La présence de la lamproie fluviatile, la lamproie marine et l'anguille d'Europe confirme l'importance d'agir en priorité sur le cours d'eau.

En effet, le Lisos fait partie du bassin versant Adour-Garonne, seul bassin versant d'Europe à accueillir l'ensemble des 8 espèces patrimoniales de poissons grands migrateurs amphihalins. A ce titre, le Lisos a été désigné « axe à grands migrateurs amphihalins ».

De nombreux ouvrages sur le cours d'eau sont des barrières à la progression des poissons migrateurs. Le moulin de Rabèze est un ouvrage du Lisos qui fait, à ce titre, partie du Plan Gestion Anguille (PGA) et est dans la Zone d'Action Prioritaire, ce qui implique une réhabilitation de l'ouvrage. Le Lisos va également être classé par l'article L.214.17 en liste 1 pour la totalité du cours d'eau. Cette démarche réglementaire de classement du cours d'eau va interdire la construction de nouveaux seuils dans le lit.

Le Lisos a été désigné comme rivière pilote dans le bassin Garonne Dordogne. Il a fait l'objet d'une expertise sur la franchissabilité des ouvrages aux poissons migrateurs et notamment de l'anguille. Cette étude a été conduite par l'association MIGADO. L'objectif de cette démarche est de rétablir la continuité écologique du cours d'eau pour le passage de l'anguille par la mise en place d'aménagements sur les ouvrages présents et l'adoption de règlements d'eau.

Dans cette vallée, la pratique d'une agriculture traditionnelle a permis la conservation du Damier de la Succise avec ses milieux de prédilection comme les prairies de fauche, habitat d'intérêt communautaire et les zones de pâture.

### 3. Désignation et Hiérarchisation des enjeux de conservation

Un enjeu de conservation se rapporte à un habitat ou à une espèce d'intérêt communautaire pour lesquels doivent être mobilisés les efforts de conservation. La **hiérarchisation** des enjeux de conservation permet d'orienter les priorités. Cette hiérarchisation résulte du croisement entre la "valeur patrimoniale" et les "risques/menaces" affectant l'habitat ou l'espèce sur le site.

- La "**valeur patrimoniale**" d'un habitat ou d'une espèce d'intérêt communautaire représente son importance au regard de plusieurs critères biologiques et écologiques liés à cet habitat ou cette espèce.
- Les "**risques/menaces**" sont des facteurs de perturbation, anthropiques ou naturels, directs ou indirects, présents ou potentiels, qui interagissent avec un habitat ou une espèce du site.

Dans un premier temps, les efforts seront à concentrer sur les habitats à enjeu majeur. Cependant, cette classification ne doit pas être la seule clé d'entrée permettant de guider l'action : la nécessité de maintenir ou développer une diversité et une mosaïcité des habitats, les opportunités, les attentes locales et les partenariats constructifs seront également des éléments incontournables qui viendront compléter cette hiérarchisation théorique.

#### 3.1. Définition et hiérarchisation de l'enjeu de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Les habitats intitulés « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* » et « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) » sont des habitats d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive « Habitats ». En ce sens, il est en priorité 1 en terme d'enjeu de conservation pour le site Natura 2000 du Lisos.

Habitats	Code Natura 2000	Code CORINE	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91EO*	44.3	Très forte	Très fort	Très fort
Mégaphorbiaies hygrophile d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	37.71 /37.72	Moyenne	Très fort	Fort
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	38.2	Forte	Fort	Fort
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	6210*	34.32	Forte	Très fort	Très Fort

Hiérarchisation des enjeux pour les habitats, \* habitat prioritaire © CEN Aquitaine

### 3.2. Définition et hiérarchisation de l'enjeu de conservation des espèces d'intérêt communautaire

Le Vison d'Europe est une espèce d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive « Habitats » et menacée d'extinction sur le plan européen. A une plus large échelle, la plupart des réseaux hydrographiques d'Aquitaine ont un rôle dans la conservation de cette espèce. Mais plus particulièrement, les caractéristiques du site (taille et surface des habitats d'espèce en état de conservation moyen à bon mais fragmentés) lui confèrent un rôle important pour la survie de l'espèce. En ce sens, il apparaît en priorité 1 en terme d'enjeu de conservation pour le site Natura 2000 du Lisos.

La Loutre d'Europe est elle aussi classée en priorité 1 car la mise en œuvre de mesures en faveur de sa recolonisation est essentielle sur tous les réseaux hydrographiques concernées d'Aquitaine.

Enfin, la présence de Lamproie marine et des rivières dans le cours d'eau met en avant la nécessité de poursuivre l'étude de leurs répartitions et de mettre en œuvre des actions en faveur de la restauration de la continuité écologique.

	Espèces Faune DH2	Code Natura 2000	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
Mammifères	Vison d'Europe	1356*	Très forte	Très fort	Très fort
	Loutre d'Europe	1355	Très forte	Fort	Très fort
Insectes	Cuivré des marais	1060	Moyenne	Moyen	Moyen
	Agrion de Mercure	1044	Forte	Moyen	Moyen
	Damier de la Succise	1065	Moyenne	Moyen	Moyen
	Lucane cerf-volant	1083	Moyenne	Faible	Faible
Poisson	Lamproie de Planer	1096	Forte	Fort	Fort
	Lamproie marine	1095	Très forte	Très fort	Très fort
	Lamproie de rivières	1099	Très forte	Très fort	Très fort

\* espèce ou habitat prioritaire

Hiérarchisation des enjeux pour les espèces, \* espèce prioritaire © CEN Aquitaine



a) Loutre d'Europe, b) Lamproie marine, c) Lamproie des rivières, d) Vison d'Europe

## ***IV. Objectifs de conservation et objectifs opérationnels***

### ***1. Objectifs de conservation et objectifs opérationnels***

L'analyse des données socio-économiques en lien avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire a permis de faire émerger des enjeux de conservation qui ont orienté les **objectifs de conservation**. Ceux-ci définissent des problématiques écologiques prédominantes sur le site, qui ont été classées par ordre de priorité. Ces objectifs de conservation ont été soumis à la concertation fin juin 2012 afin de définir des **objectifs opérationnels** qui intègrent la dimension socio-économique dans le but de proposer des actions qui correspondent au contexte du territoire.

Les objectifs de conservation ont été hiérarchisés de la façon suivante:

- Les **objectifs de conservation prioritaires (OCP)** découlent de la prise en compte des enjeux de conservation du niveau "très fort" et "fort".
- Les **objectifs de conservation secondaires (OCS)** porteront sur les espèces et les habitats à enjeux de conservation "moyen".
- Enfin les **objectifs de conservation tertiaires (OCT)** correspondent aux espèces à enjeux de conservation faible.

Les objectifs de conservation sont consultables en page suivante.

### ***2. Objectifs transversaux***

Parallèlement à ces objectifs de conservation, des **objectifs transversaux** ont été définis : Ils sont applicables à tout le site Natura 2000 et contribuent à tous les objectifs de conservation.

<b>Lutte contre les espèces exotiques invasives</b>
<b>Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion</b>
<b>Sensibiliser, Communiquer, Informer</b>
<b>Coordonner les actions de gestion sur le site avec les programmes et plans d'actions existants</b>
<b>Faire émerger une politique de vigilance collective du site</b>
<b>Animer et faire une veille du site Natura 2000</b>

*Objectifs transversaux © CEN  
Aquitaine*

Chaque objectif opérationnel a ensuite été décliné en mesures de gestion. Ce processus de définition s'est fait en fonction du contexte et de l'objectif à atteindre. Les objectifs et les préconisations de gestion seront présentés lors des prochains groupes de concertation afin d'aboutir à des mesures

Code Objectif	Objectifs de conservation	Objectifs opérationnels	Habitats naturels concernés	Espèces concernées
OCP1	Favoriser les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats	Favoriser les habitats d'espèces des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire	Habitats du lit majeur	<b>Vison d'Europe</b> Loutre d'Europe
		Réduire les causes de mortalité directe des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire		<b>Vison d'Europe</b> Loutre d'Europe
		Lutter contre le vison d'Amérique		<b>Vison d'Europe</b>
		Promouvoir la tranquillité du site lors de la période sensible		<b>Vison d'Europe</b> Loutre d'Europe
OCP2	Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies	Conserver les habitats d'intérêt communautaire humides par l'adaptation des pratiques agro-sylvicoles	Milieux forestiers Milieux temporaires humides	<b>Vison d'Europe</b> Loutre d'Europe
		Rétablir la continuité écologique de la forêt alluviale	Milieux forestiers	
		Adapter les pratiques de populiculture au maintien de la biodiversité	Milieux forestiers Milieux temporaires humides	<b>Vison d'Europe</b> Loutre d'Europe
OCP3	Empêcher la régression des milieux agro pastoraux et reconquérir les pelouses sèches	Promouvoir une gestion adaptée des prairies de fauche de basse altitude et favoriser la création d'un réseau de pelouses sèches au sein du site	Prairies de fauche Pâtures Pelouses	
OCS1	Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire	Améliorer la qualité chimique et microbiologique de l'eau en lien avec l'objectif général de la DCE	Habitat du lit mineur	Lamproie de Planer Lamproie de rivière Lamproie marine <b>Vison d'Europe</b> Loutre d'Europe Agrion de Mercure <i>Anguille européenne</i>
		Assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs		Lamproie de Planer Lamproie de rivière Lamproie marine <i>Anguille européenne</i>
		Adapter les pratiques d'entretien des cours d'eau dans le respect du bon état écologique et la sensibilité du site	Milieux forestiers Milieux temporaires humides	<b>Vison d'Europe</b> Loutre d'Europe Agrion de mercure Lamproie de Planer Lamproie de rivière Lamproie marine <i>Anguille européenne</i>
		Réduire la dégradation des berges par piétinement animal domestique sur les zones fréquentées	Milieux forestiers Milieux temporaires humides	<b>Vison d'Europe</b> Loutre d'Europe Agrion de mercure
OCS2	Diversifier les habitats de bords de cours d'eau pour la conservation de l'agrion de mercure	Adapter les pratiques sylvicoles et de gestion de la ripisylve	Milieux forestiers Milieux temporaires humides	Agrion de mercure
OCT1	Conserver les populations de damier de la succise et du cuivré des marais par une gestion qualitative de ses habitats	Adapter les pratiques agricoles à la conservation du damier de la succise et au cuivré des marais	Milieux temporaires humides Praires de fauche	Damier de la succise Cuivré des marais
OCT2	Maintenir la diversification des habitats forestiers, habitats d'espèces pour conserver les populations d'insectes	Favoriser l'irrégularité des boisements et des strates	Milieux forestiers	Lucane cerf-volant

Objectifs de conservation et opérationnels © CEN Aquitaine

## V. Les mesures de gestion

Le réseau Natura 2000 en France se base principalement sur une démarche contractuelle pour la mise en œuvre des DOCOB et la gestion des sites. La mise en place des mesures de gestion passe par la signature avec l'État, de contrats de gestion et/ou d'engagements et de recommandations établies dans la Charte Natura 2000. **Ces mesures vont être concertées avec la population et les partenaires techniques lors des deux prochains groupes de travail en novembre 2012.**

### 1. Les contrats Natura 2000

#### 1.1. Définition

Le contrat Natura 2000 est une démarche volontaire qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Il existe deux types de contrats Natura 2000 mobilisables :

- les contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers dits « ni-ni »
- les contrats Natura 2000 forestiers

Les contrats Natura 2000 « ni-ni » et « forestiers » permettent d'assurer la gestion et l'entretien de milieux naturels non agricoles. Ils définissent les travaux nécessaires à la préservation et la mise en valeur des sites Natura 2000. Ils prévoient également les engagements réciproques et en fixent les modalités.

#### 1.2. Contrats du DOCUMENT d'Objectifs

	Nom du contrat	Type	Priorité
Milieu ouvert	Equiperment pastoraux pour 15 ha de milieux ouverts dans le cadre d'une gestion écologique	CN "ni ni"	1
	Maintien de l'ouverture de 15 ha de milieux ouverts par le pâturage extensif	CN "ni ni"	1
	Entretien de 25 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche	CN "ni ni"	2
	Entretien de 10 ha de milieux semi-ouverts par gyrobroyage	CN "ni ni"	2
Milieux aquatiques	Amélioration de la diversité des écoulements sur 10 km de linéaire	CN "ni ni"	2
	Restauration des frayères	CN "ni ni"	3
Milieux forestiers	Entretien raisonné de 1 ha de haies, d'alignements d'arbres, de bosquet et d'arbres isolés	CN "ni ni"	1
	Amélioration de la structure de la ripisylve sur 20 km de linéaire	CN "ni ni"	1
	Maintien de la structure de la ripisylve sur 10 km de linéaire	CN "ni ni"	1
	Amélioration de la structure de la ripisylve sur 30 ha de linéaire en milieu forestier	CN "forestier"	1
	Débroussaillage adapté 10 ha d'habitats d'intérêt communautaire sensibles	CN "forestier"	2
	Préservation de 10 ha de milieux boisés sénescents	CN "forestier"	3
	Irrégularisation de 40 ha de peuplements forestiers	CN "forestier"	3
Tout type de milieux	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier	CN "forestier"	3
	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	CN "ni ni"	3
	Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire	CN "ni ni"	2
	Limiter la mortalité de la faune sur les axes de circulation sur les 3 ouvrages routiers	CN "ni ni"	1
	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles	CN "ni ni"	2

## 2. Les mesures agri-environnementales territoriales Natura 2000

### 2.1. Définition

Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) constituent l'outil le plus approprié pour mettre en œuvre les mesures de gestion des DOCOB sur les terrains agricoles. Ils répondent à une logique de financement des surcoûts liés à la mise en œuvre de Natura 2000, dans un contexte productif. Les contrats proposés sont construits à partir d'Engagements Unitaires (EU) définis dans le PDRH (Programme de Développement Rural Hexagonal) et le Document Régional de Développement Rural. Ces EU sont combinés et adaptés localement pour élaborer les MAEt propres à chaque site Natura 2000. Les bénéficiaires de ces contrats ont un statut d'exploitant agricole et les surfaces doivent être déclarées à la PAC.

### 2.2. MAEt du Document d'Objectifs

Type de gestion	Code	MAEt
Agriculture biologique	BIOCONVE	CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRITOIRE A PROBLEMATIQUE PHYTOSANITAIRE
	BIOMAINT	MAINTIEN DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRITOIRE A PROBLEMATIQUE PHYTOSANITAIRE
Couvert végétale	COUVER03	ENHERBEMENT SOUS CULTURES LIGNEUSES PERENNES (ARBORICULTURE – VITICULTURE - PEPINIERES)
	COUVER06	CREATION ET ENTRETIEN D'UN COUVERT HERBACE (BANDES OU PARCELLES ENHERBEEES)
Ouverture de milieux	OUVERT01	OUVERTURE D'UN MILIEU EN DEPRISE
	OUVERT02	MAINTIEN DE L'OUVERTURE PAR ELIMINATION MECANIQUE OU MANUELLE DES REJETS LIGNEUX ET AUTRES VEGETAUX INDESIRABLES
Entretien des linéaires	LINEA_01	ENTRETIEN DE HAIES LOCALISEES DE MANIERE PERTINENTE
	LINEA_02	ENTRETIEN D'ARBRES ISOLEES OU EN ALIGNEMENTS
	LINEA_03	ENTRETIEN DES RIPISYLVES
	LINEA_07	RESTAURATION ET/OU ENTRETIEN DE MARES ET PLANS D'EAU
Intervention sur les milieux	MILIEU01	MISE EN DEFENS TEMPORAIRE DE MILIEUX REMARQUABLES
	MILIEU02	REMISE EN ETAT DES SURFACES PRAIRIALES APRES INONDATION DANS LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES
Entretien des milieux herbacés	HERBE_02	LIMITATION DE LA FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
	HERBE_03	ABSENCE TOTALE DE FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
	HERBE_04	AJUSTEMENT DE LA PRESSION DE PATURAGE SUR CERTAINES PERIODES (CHARGEMENT A LA PARCELLE)
	HERBE_05	RETARD DE PATURAGE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
	HERBE_06	RETARD DE FAUCHE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
	HERBE_07	MAINTIEN DE LA RICHESSE FLORISTIQUE D'UNE PRAIRIE NATURELLE
	HERBE_09	GESTION PASTORALE
	HERBE_10	GESTION DE PELOUSES ET LANDES EN SOUS BOIS
Fertilisation	HERBE_11	ABSENCE DE PATURAGE ET DE FAUCHE EN PERIODE HIVERNALE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES HUMIDES
	FERTI_01	LIMITATION DE LA FERTILISATION TOTALE ET MINERALE AZOTEE SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES
Utilisation de phytosanitaires	PHYTO_02	ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE
	PHYTO_03 + formation	ABSENCE DE TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE DE SYNTHESE
	PHYTO_04 ou PHYTO_14	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS HERBICIDES
	PHYTO_05 ou PHYTO_15	REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES HORS HERBICIDES
	PHYTO_07	MISE EN PLACE DE LA LUTTE BIOLOGIQUE
	PHYTO_10	ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE SUR L'INTER-RANG EN CULTURES PERENNES
Irrigation	IRRIG_02	LIMITATION DE L'IRRIGATION SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES
	IRRIG_04 & IRRIG_05	DEVELOPPEMENT DES CULTURES DE LEGUMINEUSES DANS LES SYSTEMES IRRIGUES
Socles	SOCLEH01	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES ROTATIONS EN GRANDES CULTURES
	SOCLEH01	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE
	SOCLEH02	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE PEU PRODUCTIVES
	SOCLEH03	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE PEU PRODUCTIVES ENGAGEES PAR UNE ENTITE COLLECTIVE

### **3. La charte Natura 2000**

La charte Natura 2000 contribue à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site par la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables. La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations. Elle s'adresse à tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000 mais également aux usagers du site. Contrairement aux contrats Natura 2000 et aux MAEt, l'adhésion à une charte ne donne pas droit à une rémunération directe, mais donne accès à des avantages. En ce sens, son adhésion ne doit pas amener à des coûts supplémentaires de gestion.

### **4. L'animation et les mesures hors contrat**

Les actions de suivi scientifique et d'animation des sites Natura 2000 ne rentrent pas dans la liste des actions contractualisables dans le cadre des contrats Natura 2000.

#### **4.1. L'animation**

Les principales missions de l'animateur qui sont les suivantes :

- Démarches administratives de mise en œuvre du DOCOB
- Initiation et mise en œuvre des contrats Natura 2000, de la Charte Natura 2000 et MAEt
- Information, communication et sensibilisation du DOCOB (mise en œuvre des mesures hors contrat)
- Suivi et Mises à jour du DOCOB

#### **4.2. Les mesures hors contrat**

Les Mesures hors contrats regroupent deux volets :

- la Formation, la Sensibilisation et la Communication
- les Compléments d'Inventaires et Suivis

##### **➤ Formation, Sensibilisation et Communication**

Trois mesures sont détaillées ci-après dans les fiches actions :

- Information sur la mise en œuvre du DOCOB
- Sensibilisation et communication sur les enjeux du DOCOB
- Sensibilisation sur les problématiques de gestion des espèces exotiques envahissantes

##### **➤ Compléments d'Inventaires et Suivis**

Deux mesures sont détaillées ci-après dans les fiches actions :

- Suivis des habitats et de l'occupation des sols et mise à jour de la cartographie
- Inventaires et Suivis écologiques des espèces d'intérêt communautaire et des espèces exotiques envahissantes